



Droit est sucesion heritage

Par **Predator**, le **12/01/2026 à 20:21**

Bonjour suite au décès de ma maman ait n ayant pas de testament ni de notaire est elle était propriétaire mon plus jeune frère rester avec elle comment se passe la succession ai-je le droit à quelle chose merci

Par **Marck.ESP**, le **12/01/2026 à 20:44**

Bonsoir et bienvenue

Si votre maman n'a pas laissé de testament, son patrimoine est partagé entre ses héritiers, vous et votre frère.

Vous héritez de la totalité de ses biens, à parts strictement égales. Si vous êtes 2 frères, vous avez chacun droit à 1/2 de la succession.

Prenez rdv rapidement avec un notaire.

Par **Cousinnestor**, le **13/01/2026 à 05:58**

Hello !

"*un tiers (1/2) de la succession*" erreur de frappe, c'est plutôt "*la moitié (1/2) de la succession*".

A+

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2026 à 07:59**

Rectifié, merci !